

**«CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT SUR
VOIRIE ET HORS VOIRIE»**
Complément d'informations n°1

Question 1 :

Pouvez-vous nous partager le rapport d'activité de l'opérateur en place pour l'année 2025 ?

Réponse 1 :

Le rapport d'activité de l'année 2025 doit être délibéré lors du conseil municipal du 9 octobre 2026. Le rapport vous sera donc communiqué après cette date.

Question 2 :

Pouvez-vous nous partager les données disponibles sur la localisation des places en voirie dans un format SIG ?

Réponse 2 :

Actuellement, il n'existe pas de données disponibles sur la localisation des places en voirie dans un format SIG.

Pour rappel, conformément à l'article 9.3 du règlement de la consultation, il est prévu une visite obligatoire des parkings et de la voirie inclus dans le périmètre du contrat, en présence des représentants de la Collectivité à l'une des deux dates suivantes :

- le 15 octobre 2026 à 14h30
- le 16 octobre 2026 à 09h00

Le lieu de rendez-vous est fixé à l'entrée du parking Cœur de Ville.

Les candidats sont tenus de prévenir préalablement la Collectivité à l'adresse mail suivante : administratifst@vernon27.fr de leur présence, au plus tard 48 heures avant la date de la visite.

La date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 6 novembre 2026 à 12h00 reste inchangée.